

Stratégies De Croissance et Politiques Industrielles : Une Analyse Du Cas Algérien.

Dr GHOUFI Abdelhamid

Université de biskra

المخلص:

يعتبر السوق بمثابة المرجع الأساسي للتنظيم في الاقتصاد الصناعي من جهة أخرى يرتكز الاطاره التحليلي عموما على PARADIGME هياكل، سلوكات وأداء إن هذه المراجع -المرجعيات- لا يمكن لها أن تخبرنا بوفاء عن حقائق الصناعة في الاقتصاديات الموجهة التي عرفت مؤخرا انتقال نظمي، في انتظار إرساء ميكانيزمات كاملة وفعالة للسوق في مثل هذه الاقتصاديات.

يبدو أن الثالث: إستراتيجية التصنيع، السياسة الصناعية، هيكل النظام الإنتاجي، أحسن ملائمة لمثل هذه التحليل سنحاول في هذه الورقة دراسة تطور المنظومة الصناعية الجزائرية باعتماد هذا الثالث كمرجع.

Résumé

La conception théorique de l'économie industrielle se réfère essentiellement à l'économie de marché. Par ailleurs son cadre d'analyse repose en général sur le paradigme Structures-Comportements-Performances. Ces cadres de références ne peuvent nous renseigner convenablement sur la réalité de l'industrie dans les économies administrées ayant connu une transition systémique. En attendant la mise en place de marchés complets et efficaces, le triplet (Stratégie d'industrialisation – Politique industrielle – Structure du système productif) semble plus approprié pour une telle analyse. C'est à cet exercice que nous allons nous livrer dans ce papier pour étudier l'évolution du système industrielle algérien.

INTRODUCTION

Les politiques industrielles et les structures de marché qui en découlent connaissent actuellement un regain d'intérêt à la faveur du processus de parachèvement de la transition systémique en Algérie. C'est de la réussite de ces politiques que dépend l'instauration de marchés concurrentiels, cadres idoines pour une croissance soutenue et durable. Les marchés concurrentiels sont en effet sensés nettoyer l'industrie des positions de rente et permettre une allocation efficiente des ressources productives par la rationalisation des comportements des entreprises.

Durant son expérience de développement écoulée, l'Algérie a été le théâtre de la mise en œuvre d'une succession de stratégies économiques visant à la hisser au rang des pays développés. Ces stratégies étaient dans l'ensemble axées sur les possibilités d'une industrialisation rapide, et chacune d'elles comportait implicitement ou explicitement un volet « politique industrielle » dicté par les exigences du moment. Ce à quoi nous allons nous pencher dans ce papier c'est le triplet (stratégie d'industrialisation – politique industrielle – structure du système productif) et non à la séquence habituelle (structure – comportement des entreprises – performances)¹ qui a longtemps intéressé la discipline de l'économie industrielle. Le concept de développement économique renferme des notions très vastes, objets d'une grande controverse. Aussi allons nous utiliser, presque indifféremment, les concepts de croissance et d'industrialisation pour qualifier les stratégies de développement économique poursuivies en Algérie.

L'objectif de ce papier est de préciser d'abord les déterminants de ces politiques industrielles, pour s'intéresser ensuite aux changements qu'elles induisent sur les structures de « marché ». Outre les analyses qu'elle implique, l'approche sera manifestement historique puisqu'une rétrospective des mesures prises dans ce domaine est nécessaire. Le but n'étant pas d'évaluer ces politiques, mais de bien les identifier, de préciser leur enchaînement et de voir enfin quel a été leur apport aux

Stratégies de croissance et politiques industrielles : une analyse du cas algérien

changements structurels qu' a vécus notre économie. Aux centre de ces changements il y a bien entendu l'entreprise publique économique et plus récemment les entreprises privés, considérées ici dans leur ensemble. Les mouvements de concentration-déconcentration et les formes de propriété seront particulièrement mis en évidence. L'accent sera mis également sur les modes de régulation adoptés et les reconfigurations juridiques et institutionnelles qu'ils ont nécessités. Nous finirons cet exposé en évoquant l'état d'avancement des réformes du secteur public économique et les tendances actuelles du processus de privatisation et d'ouverture au capital Etranger.

I. La Stratégie D'industrialisation : 1966 - 1981

La politique de développement planifié, initiée à la fin des années soixante, conféra à l'Etat, par le biais des sociétés nationales naissantes (nationalisations ou créations ex-novo), un rôle central dans l'accumulation du capital. Poursuivant une stratégie d'industrialisation reposant sur le développement d'industries dites « industrialisantes », chère à certains économistes, privilégiant dans une première phase le secteur des biens d'équipement (industrie lourde), un effort d'accumulation sans précédent a été accompli, favorisé par l'appropriation des ressources en hydrocarbures et l'appréciation du prix du pétrole. Fait très rare dans l'histoire économique contemporaine, le taux d'accumulation avait atteint en moyenne 40 % du PIB et ce sur une période relativement longue : 15 ans.

1.1. Développement Des Monopoles Et Concentration Au Sein Des Branches

L'organisation de l'économie était de type socialiste et le développement de la planification devait être facilité par les entreprises publiques (Sociétés Nationales) érigées en monopôles et exerçant leurs activités sous la tutelle de ministères sectoriels. La coordination d'ensemble étant assuré par un Organe Central de Planification (OCP), institué au départ en Secrétariat d'Etat au Plan.

Il faut dire qu'en dépit de leur statut de monopôle légal, les sociétés nationales n'ont pu développer des comportements de monopôle susceptibles de leur conférer des avantages autres que ce qu'elles

auraient pu obtenir en situation concurrentielle, bien au contraire. En effet, la régulation était de type administrée et c'est l'Etat qui contrôlait étroitement les prix, les salaires, les crédits et le commerce extérieur ; même si l'exercice du monopôle des importations était délégué aux sociétés nationales dans leurs domaines respectifs.

Ainsi, le statut d'exécutant des prérogatives du Plan qui était celui des sociétés nationales, ne permettait pas de leur assigner des objectifs de maximisation du profit. Le seul objectif qu'on pouvait leur assigner était celui de la minimisation des coûts, surtout au niveau du capital, et le non gaspillage des ressources à leur disposition.

Par ailleurs, les sociétés nationales n'ont pas eu à développer des stratégies visant à protéger leurs parts de « marché », ni à ériger des barrières à l'entrée pour des concurrents potentiels. En effet, les entreprises privées, tolérées uniquement quand elles étaient considérées comme « non exploiteuses » et confinées aux activités de services et de petites transformation, exerçaient essentiellement en tant que PME. Par ailleurs, si l'Etat admettait, en vertu du code d'investissement de 1966, le principe des sociétés mixtes, celui-ci se réservait le droit de reprendre, quand il était jugé nécessaire et contre indemnisation, tout projet agréé dans ce cadre. C'est dire que le secteur privé était, sinon appelé à disparaître à terme, du moins à être réduit au minimum.

II. La Stratégie De Croissance Équilibrée : 1981 – 1988

La poursuite de la stratégie d'industrialisation, initiée en 1966, s'est soldée par un taux de croissance à long terme du PIB satisfaisant (6 %), mais pas assez suffisant au regard de l'effort d'accumulation consenti (plus de 40 % du PIB). Aussi, dès 1981, on a reconnu que le rythme d'accumulation devenait trop rapide, et un coup de frein a été donné, dans un premier temps, au démarrage de nouveaux projets, pour consacrer l'essentiel des fonds d'investissement à l'achèvement des restes à réaliser. L'échelle des priorités a été ensuite revue pour orienter plus d'investissements au secteurs en retards, essentiellement ceux du BTPH, et le développement des entreprises publiques locales. Il s'agissait en fait d'un retour à un modèle de croissance plus équilibrée. La concentration de l'accumulation du capital dans les industries

Stratégies de croissance et politiques industrielles : une analyse du cas algérien

lourdes a multiplié les goulots d'étranglement et le modèle avait atteint la plupart de ses limites.

2.1. Déconcentration Et Spécialisation

Dans ce contexte, outre le redéploiement de l'investissement, une série de mesures allaient être prises qui visent la restructuration du secteur public, c'est à dire, les sociétés nationales. Atteintes de « gigantisme », les sociétés nationales sont devenues, selon les initiateurs de cette restructuration dite fonctionnelle, difficiles à gérer. Autrement dit, il devait y avoir eu hausse des coûts moyens et baisse corrélative des rendements d'échelle.

Il s'agissait donc de réduire leurs tailles afin d'en améliorer l'efficacité. Pour cela elles ont du subir une série de transformations consistant essentiellement en :

- la séparation des activités de transformation de celles de réalisation,
- la séparation des fonctions de production des fonctions de distribution,
- la régionalisation de certaines sociétés à grande dispersion géographique et enfin,
- la spécialisation, c'est à dire, la transformation des monopôles sectoriels en monopôles de branches.

Les unités qui en sont issues sont appelées désormais : Entreprises Nationales.

La politique industrielle du début des années quatre vingt, tout en donnant lieu à une forte déconcentration au sein des différentes branches de l'économie a maintenu le monopole public sur les activités économiques. Ainsi, même si le nombre d'entreprises nationales a fortement augmenté, aucune concurrence n'était à envisager entre elles. D'abord, parce que les outils de la concurrence (prix, qualité, publicité) leurs échappaient toujours ou étaient inexistants. Ensuite, parce que les réformes dont elles étaient nées, à savoir la restructuration fonctionnelle, la spécialisation et la régionalisation, ne les mettaient pas réellement en situation de concurrence. Même la séparation des activités de production des activités de distribution consacrait le monopole des entreprises situées en aval. Dans cette nouvelle configuration du secteur public économique, la tutelle sur les

entreprises nationales reste toujours exercée par les ministères sectoriels et la régulation était administrée par ces mêmes ministères, même si l'OCP a été désormais élevé au rang de Ministère de la Planification.

Concernant le secteur privé, en dépit des limitations dont il faisait l'objet, notamment la restriction des importations de machines et d'inputs intermédiaires, sa part dans la valeur ajoutée hors hydrocarbures restait très importante au regard de ses investissements et elle ne cesse d'augmenter : 44,38 % en 1980 contre 42,9 % en 1977. Le contrôle strict de ses investissements porte à croire que ses performances en matière de croissance résulteraient surtout de l'amélioration de la productivité et d'une allocation rationnelle de ses ressources². C'est dans ce contexte, marqué par d'importants déséquilibres au centre desquels furent les entreprises publiques et une efficacité relative du secteur privé, que deux textes législatifs allaient être promulgués³, qui visent à impliquer davantage ce secteur ainsi que le capital étranger dans l'effort national d'accumulation. C'était le début de la réhabilitation des entreprises privées auxquelles on reconnaissait dorénavant la complémentarité avec le secteur public.

Ainsi, pour autant qu'il soit intégré au système national de planification et répondant de ce fait à certains objectifs économiques (création d'emplois, valorisation des ressources locales, diversification de la production, intégration au système productif, substitution aux importations, développement des zones déshéritées etc...), les investissements privés, pour des montants ne devant pas dépasser les trente millions de dinars (environ 6 millions de \$ de l'époque), pouvaient bénéficier d'avantages financiers et fiscaux et de facilités diverses, telles que l'accès aux crédits et aux terrains, l'approvisionnement en inputs importés et autres assistance en matière d'études et d'information.

Par ailleurs, sollicité dans le cadre de sociétés mixtes, contrôlées par les entreprises publiques (51 % du capital social au minimum), à des fins de transfert de technologies et de savoir faire, l'investissement étranger devait bénéficier d'incitants fiscaux ainsi que de la garantie légale de rapatriement des sommes investies et de tous les revenus y afférant.

III. La Stratégie De Rationalisation Du Système Productif : 1986-1995

La chute brutale du prix du pétrole en 1986 affecta sévèrement et durablement les équilibres budgétaires des administrations publiques. L'Etat n'était plus en mesure d'assurer indéfiniment la survie d'entités économiques inefficaces en les mettant constamment sous perfusion. C'est le durcissement soudain de la contrainte financière des entreprises nationales – auparavant habituées à une contrainte financière lâche – dont la gestion est rendue quasi-impossible à cause des pénuries d'intrants importés, dues à un tarissement aigu des réserves de change du pays.

Des audits effectués par des bureaux d'études spécialisés étrangers révélèrent d'énormes carences en matière d'information et de gestion au sein de ces entreprises. En outre, la plupart d'entre elles n'étaient pas dotées d'un système de comptabilité analytique et nombre de fonctions de management ne figuraient pas sur leurs organigrammes, malgré un personnel administratif pléthorique. De ce fait, coûts et délais sont sous-évalués alors que la production est surévaluée. A des degrés divers, les niveaux d'activité des différentes branches ont été réalisés à des taux continuellement faibles d'utilisation des capacités installées. Les équipements étaient sous-utilisés et les nouveaux recrutements se faisaient à des niveaux de productivité apparente en constante diminution.

Néanmoins, et si l'on ne veut pas faire le procès du secteur public économique, en dépit d'un diagnostic plutôt sombre, l'évaluation des comportements de ces entreprises et des performances qui en ont résultées doit se faire en tenant compte du contexte économique général dans lequel elles étaient insérées, à savoir : une régulation administrée, une suraccumulation, une contrainte financière lâche, des structures monopolistiques etc...

Quoi qu'il en soit, l'Etat devait faire quelque chose et ne pouvait rester en spectateur pendant que le système productif, chèrement acquis, menaçait de s'effondrer.

3.1. La Politique Industrielle De 1988 A 1995 : Démonopolisation Et Dérèglementation

Face à cette situation, et en vue de rationaliser le système productif et éviter la désindustrialisation, un arsenal juridique a été promulgué en 1988 qui vise à réformer le secteur public économique y compris le système financier. Ce sont les réformes de première génération. Leur mise en œuvre marqua le début du désengagement progressif de l'Etat. Il s'agissait de procéder à une redéfinition du rôle de l'Etat dans la sphère économique en procédant à une séparation définitive entre sa qualité d'Etat actionnaire et celle de puissance publique. Ce dernier se verra assigner dorénavant le rôle de « régulateur, protecteur, animateur et producteur ».

Dans le sillage de ces réformes, huit Fonds de Participation, agents fiduciaires de l'Etat ont été institués, en remplacement des ministères sectoriels . Ces fonds, « qui ne peuvent en aucun cas être de nouvelles tutelles administratives », sont chargés de faire fructifier les portefeuilles d'actions détenus dans les 303 entreprises nationales, devenues autonomes, constituées en sociétés par actions et désormais appelées "Entreprises Publiques Economiques" ou EPE SPA, en suivant les orientations d'une entité ad hoc, instituée à cet effet : c'était le Ministère de la Restructuration Industrielle et la Participation. Seules 22 grandes EPE, les plus fortement déstructurées, n'étaient pas encore passées à l'autonomie. Un traitement spécifique devant leur être réservé. Le but ultime du passage à l'autonomie étant bien évidemment la réhabilitation du calcul économique au sein de ces entreprises avec obligation de résultat. La décentralisation des décisions au sein des EPE en est, à l'évidence, la condition sine qua non. A cet effet, les prérogatives des organes dirigeants des EPE ont été renforcées et le contrôle à priori a été remplacé par le contrôle à posteriori.

Le désengagement de l'Etat et le passage à l'autonomie des entreprises publiques qui en est le corollaire, ne pouvait se concevoir sans une re fondation de l'environnement économique et institutionnel dans lequel ces entreprises évoluaient. A cet effet, une batterie de mesures, préparant le cadre légal à la mise en place de mécanismes

Stratégies de croissance et politiques industrielles : une analyse du cas algérien

d'économie de marché, ont été lancées avec une mise en œuvre progressive et contingente. Outre la libéralisation du commerce extérieur et intérieur, par l'abandon du monopole public sur l'essentiel des activités productives et la levée des contrôles sur le système de prix, ont été introduits un nouveau code de commerce et une loi sur la concurrence, consacrant ainsi la liberté d'entreprise. Par ailleurs, une série de mesures ont été prises, allant dans le sens d'un renforcement du droit de propriété, telle que la libéralisation de la profession notariale.

La mise en œuvre de ces réformes de transition systémique devait non seulement transformer radicalement le mode de gouvernance des entreprises publiques, mais il visaient aussi à lever la plupart des contraintes bureaucratiques qui freinaient le développement du secteur privé. La discrimination entre secteur public et secteur privé devait désormais faire partie du passé.

Répondant aux exigences d'une crise économique profonde et durable, des mesures spécifiques ont été prises pour mettre davantage à contribution le secteur privé, tant national qu'étranger. Dans ce sens, une loi relative à l'orientation des investissements privés, promulguée en Juillet 1988, stipule que les investissements privés doivent avoir notamment pour effets de développer les exportations et de réaliser des économies de devises. Il faut dire qu'à cette époque les réserves de change permettaient à peine la couverture de quelques mois d'importations de biens et services. Par ailleurs, des dispositions contenues dans la loi d'Avril 1990 relative à la Monnaie et le Crédit, autorisent désormais « les non résidents à transférer des capitaux pour financer toute activité non expressément réservée à l'Etat », après agrément du Conseil sur la Monnaie et le Crédit.

IV. La Transition Systémique Pour Une Croissance Soutenue Et Un Développement Durable : 1995 - 2008

Après une décennie de crise économique profonde (1986-1995) et sept années de réformes structurelles, les entreprises publiques n'ont pu s'émanciper de la dépendance financière de l'Etat. Dépendant fortement des inputs importés, les EPE n'ont pu opérer complètement leur mue. Peu viables et menacées en permanence du spectre de la désindustrialisation, celles-ci ne pouvaient même pas assurer le

renouvellement de leurs équipements. Le recours systématique au financement public (budgétaire) était devenu la règle, comme le montraient les assainissements à effets répétitifs⁴, et en dépit des compressions d'effectifs auxquelles elles ont procédées.

On admettait généralement à l'époque que l'option pour l'économie de marché était irréversible et qu'à ce stade du développement de l'économie, la privatisation devenait un passage obligé pour introduire les mécanismes de marché dans le secteur public et parachever sa restructuration. Sans être une panacée, celle-ci semblait être le moyen qui allait amener les EPE, soutenues à bouts de bras, à modifier profondément leur système de gestion pour plus de rationalité.

En outre, dès lors que le principe des sociétés mixtes entre les EPE et les entreprises étrangères était admis, l'ouverture du capital des EPE aux investisseurs étrangers ne devait pas poser de problème. Et si cette ouverture était admise en direction de l'Etranger, pourquoi ne le serait-elle pas en direction du secteur privé national ?

Telle était en gros l'argumentation avancée pour justifier la privatisation des EPE. Mais il reste qu'avant d'être un problème purement technique, la privatisation est d'abord un problème éminemment politique. Dans notre cas, elle est à situer dans cette vague historique qui poussait irrésistiblement les économies centralement planifiées vers l'économie de marché.

4.1 La Politique De Privatisation

C'est dans ce contexte que deux textes allaient être adoptés pour compléter le processus des réformes, l'un relatif à la privatisation et l'autre relatif à gestion des capitaux marchands de l'Etat⁵. Il faut rappeler que la démarche poursuivie dans la conduite de ces réformes a été caractérisée par le gradualisme, et l'option pour des traitements de choc a été écartée dès le départ.

Onze holdings publics nationaux et cinq régionaux ont été institués, en remplacement des fonds de participation, pour exercer les prérogatives de l'assemblée générale sur les EPE. Leur mission était, entre autres, d'étudier et de proposer au Conseil National des Participations de l'Etat les programmes de privatisation des EPE

Stratégies de croissance et politiques industrielles : une analyse du cas algérien

détenues dans leurs portefeuilles et d'impulser le développement des ensembles industriels, commerciaux et financiers sous leur contrôle, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique économique du gouvernement.

L'action des holdings, qui ont été dissous le 11 Septembre 2001 pour être remplacés par des Sociétés de Gestion des Participations de l'Etat (SGP) , a consisté essentiellement à parachever la restructuration technique des EPE et à procéder à la cession de gré à gré d'un nombre d'EPE locales au profit des salariés. Celles-ci activaient essentiellement dans le BTPH, les services, la distribution et la petite transformation. Sur les 1224 EPL en activité à fin 1993, il n'en restait plus que 289 EPE (ex EPL) dans les portefeuilles des holdings publics régionaux, c'est à dire environ 24 % du nombre initial, en l'an 2000.

Comme le montre le tableau ci-après, le processus de privatisation, même s'il a été relativement long, a permis un désengagement appréciable de l'Etat de la sphère économique tout en déclenchant le processus d'investissement direct dans les branches hors hydrocarbures. Ainsi, sur les 614 EPE encore en activité en l'an 2000, il ne reste plus maintenant que 309 entreprises publiques où l'Etat est actionnaire unique. En effet, suivant un processus qui a débuté en 2003, 192 ont été totalement privatisées, 44 ont ouvert leur capital, et 69 ont été reprises par les salariés. En outre 29 d'entre elles ont développé des « joint-ventures » avec différents partenaires.

4.2. Structures De Marche Et Régulation

On peut dire qu'actuellement, c'est à dire à fin 2008, hormis les monopôles naturels traditionnels (chemins de fer, énergie...), la plupart des branches de l'économie sont caractérisées par un degré de concurrence élevé. Une concurrence réelle caractérise tant les branches abritées que les branches exposées au commerce international. Ceci étant l'aboutissement du processus de restructuration du secteur public, qui a en fait commencé dès le début des années quatre vingt. Plusieurs actions ont été menées en ce sens, dont on peut citer en l'occurrence :

- la décentralisation au sein des branches du secteur public par la scission des grands monopôles, visant à faire d'eux des entités aux tailles minimales optimales ;
- la soumission des entreprises publiques aux règles du marché ;

- l'abandon du monopôle public sur la plupart des activités domestiques et sur le commerce extérieur ;
- la non discrimination entre secteur public et secteur privé ;
- les opérations de privatisation et enfin,
- l'ouverture de l'économie au partenariat étranger (IDE, ouverture de capital, joint-ventures).

Parallèlement à ces changements dans les structures de marché, les mécanismes de régulation ont également connu d'importantes mutations. Le désengagement progressif de l'Etat, et l'abandon consécutif du système d'allocation administré, s'est accompagné tout naturellement d'une réhabilitation graduelle du rôle des marchés. Ces marchés ne sont évidemment pas livrés totalement à eux mêmes. Des autorités de régulation, dans différentes branches, sont instituées pour en assurer le bon fonctionnement et parer aux imperfections, sources d'inefficiences.

Ces autorités administratives indépendantes⁶, agissant au nom de l'Etat, mais sans pour autant relever, en principe, de l'autorité du gouvernement, veillent notamment :

- au respect des règles de la concurrence, en prévenant contre les mauvaises pratiques (dumping, collusions...),
- au bon fonctionnement des marchés,
- au respect des engagements pris par les opérateurs (entreprises),

On peut en citer comme exemples la Commission Bancaire pour le marché de l'intermédiation financière, la COSOB pour le marché boursier, l'ARPT pour le secteur des télécommunications, l'Autorité de Régulation des Hydrocarbures (ARH) etc...

Bilan des privatisations 2003 - 2007

Nombre d'opérations	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Privatisation totale	5	7	50	62	68	192
Privatisation partielle (>50%)	1	2	11	12	7	33
Privatisation partielle (<50%)	0	3	1	1	6	11
Reprise par les Salariés (RES)	8	23	29	9	0	69
Partenariats (Joint-ventures)	4	10	4	2	9	29
Cession d'actifs à des repreneurs privés	2	13	18	30	20	83
Total	20	58	113	116	110	417

Source : Ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement, <http://www.mipi.dz/>

CONCLUSION

Pour conclure, nous donnons une synthèse des enseignements et ce qui en découle comme déductions de l'expérience algérienne dans le domaine des politiques industrielles. Tout d'abord il faut souligner qu'en général les politiques industrielles mises en œuvre ont toujours été tributaires des stratégies économiques globales poursuivies pour s'industrialiser ou éviter une désindustrialisation. C'est ainsi que des structures fortement monopolistiques ont été retenues dans les premières phases de l'industrialisation. Ces structures ont été finalement abandonnées en procédant à un mouvement de déconcentration à grande échelle. Le processus de restructuration volontariste s'est finalement achevé par la soumission des entreprises publiques aux mécanismes de marché : privatisation de nombre d'entre elles et réhabilitation du secteur privé tant national qu'étranger. Les systèmes de régulation ont également joué un grand rôle dans la définition des politiques industrielles puisque c'est d'eux que dépend en grande partie l'efficacité du système productif et la rationalité dans l'allocation des ressources. Les systèmes de régulation se sont

également adaptés aux différentes étapes ayant jalonné le processus d'industrialisation, par ailleurs toujours en cours, en Algérie.

REFERENCES

¹ Pour une analyse de ces aspects dans le contexte européen, voir notamment : Alexis JACQUEMIN, « économie industrielle européenne », Dunod, Paris, 1979.

² Abdelhamid GHOUFI, « Choix de politique économique et efficacité dans l'allocation des ressources », CIACO, Louvain la Neuve, 1987, p. vii.

³ - Loi n° 82-11 du 21 Août 1982 relative à l'investissement économique privé national.

- Loi n° 82-13 du 28 Août 1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte.

⁴ Plus de 550 milliards de dinars ont été injectés dans les EPE au titre de l'assainissement, et on prévoyait un montant de 148 milliards de dinars supplémentaires pour le seul exercice 1995.

⁵ Ordonnance n° 95-25 du 25 septembre 1995.

⁶ Voir à ce sujet : Patrice Gélard, Rapport sur les autorités administratives indépendantes, Office parlementaire d'évaluation de la législation, juin 2006.